



EXPERENTIA MUTUA OMNIBUS PRODEST

INTOSAI

International Organization of Supreme Audit Institutions

Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

Internationale Organisation der Obersten Rechnungskontrollbehörden

Organización Internacional de las Entidades Fiscalizadoras Superiores

والمحاسبة العامة المالية للرقابة العليا للأجهزة الدولية المنظمة

INTOSAI — RAPPORT ANNUEL 2021

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Publié en
éditions séparées en allemand, anglais, espagnol et français,
par le Secrétariat général de l'INTOSAI.

La base de la signature et de la traduction a été l'édition anglaise.



CONTACT | CONTACT | KONTAKT | CONTACTO | الاتصال

INTOSAI Generalsekretariat

Rechnungshof Österreich

Dampfschiffstrasse 2

1031 Vienna – Vienne – Wien – Viena – فيينا

Austria – Autriche – Österreich – Austria – النمسا

Tel. +43 1 71171-8905, -8323

Fax +43 1 7180969

intosai@rechnungshof.gv.at

Sommaire

I.	Introduction.....	1
I.1	Historique de l'organisation	1
I.2	Statut légal de l'INTOSAI.....	1
I.3	Secrétariat général de l'INTOSAI	1
I.4	Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI.....	2
II.	Rapport d'activités et faits saillants concernant les décisions prises en 2021.....	3
II.1	Généralités.....	3
II.2	Les activités de l'INTOSAI en 2021	3
II.3	Promouvoir l'indépendance des ISC	4
II.4	Revoir la mise en œuvre des ODD.....	5
II.5	XXIVe INCOSAI en 2022	5
II.6	Audit des états financiers 2020 de l'INTOSAI.....	6
II.7	Circulaire no. 83 de l'INTOSAI.....	6
III.	Rapport de l'auditeur indépendant — 31 mai, 2022.....	7
IV.	États financiers 2021	9
IV.1	État de la situation financière.....	9
IV.2	État de la performance financière.....	10
IV.3	État des variations de l'actif net/situation nette	11
IV.4	État de flux de trésorerie.....	12
IV.5	État de comparaison des montants budgétisés et réels.....	13
IV.6	Notes.....	14
6.1	Principales politiques comptables.....	14
6.2	Notes relatives aux états de la situation financière.....	20
6.3	Notes relatives aux états de la performance financière.....	24
6.4	Notes relatives aux états de la trésorerie	30
6.5	Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels	32
Annexe IV.6	Membres de l'INTOSAI.....	33

I. Introduction

I.1 Historique de l'organisation

L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est une organisation autonome, indépendante et apolitique établie comme institution permanente qui a pour but d'encourager les échanges d'idées et d'expériences entre les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le domaine du contrôle des finances publiques. Elle a son siège à Vienne, en Autriche. Les Statuts de l'INTOSAI (version 2019) et le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022 représentent la base principale de ses activités. La préparation des états financiers est prescrite expressément par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'INTOSAI. L'INTOSAI est financée par le biais de cotisations versées par les membres, de versements volontaires et par des apports en nature.

I.2 Statut légal de l'INTOSAI

À compter du 1^{er} janvier 2022, l'INTOSAI a obtenu le statut juridique d'« autre organisation internationale » conformément à la loi fédérale autrichienne sur le siège social (règlement publié par le ministre fédéral des Affaires européennes et internationales conformément au Journal officiel fédéral de la République d'Autriche, 2021, partie II, Règlement n° 594).

I.3 Secrétariat général de l'INTOSAI

Le Secrétariat général de l'INTOSAI a son siège permanent à Vienne depuis 1968 (par décision du Vie Congrès de l'INTOSAI, Tokyo), dans les bâtiments de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche. Le Secrétariat général assure le soutien administratif central à l'INTOSAI, gère le budget de l'INTOSAI, y compris la préparation des états financiers de l'INTOSAI, appuie le Comité directeur et le Congrès, facilite la communication entre les membres et organise des symposiums et des projets spéciaux.

La Présidente de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche exerce la fonction de Secrétaire générale de l'INTOSAI.

Conformément à l'article 12, alinéa 3) des Statuts de l'INTOSAI (version 2019), la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche pourvoit le Secrétariat général en personnel, fournit les locaux nécessaires à son fonctionnement et prend en charge les dépenses encourues.

I.4 Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI

Les états financiers pour l'exercice 2021 ont été établis en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS) et présentent fidèlement la situation financière, la performance financière et les résultats des opérations ainsi que le flux de trésorerie de l'INTOSAI.

(signé) **Dr. Margit Kraker**

Secrétaire générale de l'INTOSAI
Présidente de la Cour des comptes
Autriche

(signé) **Herbert Baumgartner**

Direction financière
Secrétariat général de l'INTOSAI
Autriche

II. Rapport d'activités et faits saillants concernant les décisions prises en 2021

II.1 Généralités

Conformément aux Statuts de l'INTOSAI, au Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022, aux objectifs stratégiques et aux priorités transversales qui y sont décrits, toutes les instances de travail de l'INTOSAI ont œuvré au renforcement des capacités, au partage de l'expertise, à l'élaboration de normes pour des audits de haute qualité et au soutien de la profession d'audit par une interaction continue entre elles et avec les parties prenantes de l'INTOSAI.

II.2 Les activités de l'INTOSAI en 2021

Le travail de l'INTOSAI et de ses ISC membres en 2021 était, dans une large mesure, encore influencé par la pandémie de COVID-19. Cependant, après une période de transition en 2020, les activités de l'INTOSAI en 2021 se sont poursuivies sans heurts en mode virtuel. Toutes les réunions des organes et des instances de travail de l'INTOSAI ont pu être organisées comme prévu et se sont tenues à distance. Cela inclut également le 25^{ème} Symposium ONU/INTOSAI, qui s'est tenu virtuellement du 28 au 30 juin 2021 et a porté sur le thème « Travailler pendant et après la pandémie : tirer parti de l'expérience des Institutions supérieures de contrôle (ISC) pour renforcer les institutions efficaces et parvenir à des sociétés durables ». Il a été organisé, conformément à la tradition de longue date, conjointement par le Secrétariat général de l'INTOSAI et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et a réuni près de 300 représentants d'ISC et d'organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Institut des auditeurs internes, le Partenariat budgétaire international et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le document final de l'événement – les « Conclusions et recommandations » – contient les résultats les plus importants, qui serviront de lignes directrices importantes pour l'approche et la coopération futures des ISC en matière de contrôle de la gestion des crises et de développement d'institutions résilientes.

La 75^{ème} réunion du Comité directeur de l'INTOSAI s'est également tenue à distance. Elle a eu lieu le 23 novembre 2021 et a été suivie par 130 représentants des 20 ISC membres du Comité directeur. La sauvegarde des opérations de l'INTOSAI ainsi que les projets concernant le renforcement des capacités numérisées, l'éducation et le partage des connaissances étaient quelques-uns des principaux thèmes abordés lors de cette réunion.

Les principales décisions prises par les membres du Comité directeur sont les suivantes :

- Approbation de la note conceptuelle du Comité de surveillance sur les questions émergentes relative à la création d'une « Task force sur l'audit des soins de santé et des services sociaux ».

- Approbation de la création d'une Task force sous l'égide de la Commission des affaires politiques, financières et administratives – coprésidée par le Secrétariat général de l'INTOSAI et l'ISC du Brésil – pour mettre à jour la stratégie de communication de l'INTOSAI et fournir des conseils sur l'utilisation des sites Web et de la marque INTOSAI.
- Approbation du Règlement intérieur du XXIVe INCOSAI.
- Admission de l'ISC d'Ouzbékistan en tant que membre à part entière d'INTOSAI.
- Admission de l'ISC des Iles Mariannes du Nord en tant que membre affilié de l'INTOSAI.
- Adoption de la proposition de présenter l'ISC d'Egypte au XXIV^e INCOSAI en tant que candidate du Comité directeur de l'INTOSAI pour accueillir le XXV^e INCOSAI en 2025.
- Approbation de la version d'endossement du GUID 2900.
- Prise de note du projet de la norme ISSAI 150 « Compétence des auditeurs » et des GUID 1950 et 1951 qui l'accompagnent.
- Approbation de la GUID 5330 « Orientations sur l'audit de la gestion des catastrophes » et du GUID 5320 « Guide de l'audit de performance de la privatisation ».
- Prise de note de l'idée de créer le Forum des institutions supérieures de contrôle juridictionnel en tant que Groupe de travail de la KSC.
- Approbation de la création d'un prix à l'échelle de l'INTOSAI pour l'excellence en matière de renforcement des capacités en l'honneur de Kimi Makwetu.
- Approbation de la production d'un Plan stratégique concis de l'INTOSAI pour la période 2023 à 2028, le maintien de la structure existante à quatre objectifs et la modification du nom des priorités transversales en « priorités organisationnelles ».

II.3 Promouvoir l'indépendance des ISC

À la lumière des conclusions du « Bilan mondial des ISC 2020 », qui a été publié par l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) en septembre 2021 et qui montre que les ISC sont toujours confrontées à des défis et des menaces considérables en ce qui concerne leur indépendance, l'INTOSAI a intensifié ses initiatives pour plaider en faveur et soutenir l'indépendance des ISC. Cela comprend les éléments suivants :

- La « Task Force Ambassadeur de l'indépendance », qui a été créée par le Comité de pilotage des bailleurs de fonds-INTOSAI et qui est composée de représentants du Secrétariat général de l'INTOSAI, de l'IDI, des ISC des États-Unis d'Amérique et d'Arabie saoudite, du Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO) et de la Banque mondiale, a nommé la très honorable Helen Clark en tant qu'ambassadrice de bonne volonté pour l'indépendance des ISC afin de donner à l'INTOSAI une voix influente pour inscrire la question de l'indépendance des ISC à l'ordre du jour politique mondial, pour sensibiliser et aider à mobiliser des soutiens.

- L'IDI a développé le « Mécanisme de plaidoyer rapide pour l'indépendance des ISC » (SIRAM) – un mécanisme en quatre étapes qui vise à aider l'INTOSAI et la communauté des bailleurs de fonds à apporter des réponses rapides et efficaces aux développements politiques ou aux réformes juridiques susceptibles d'affecter négativement l'indépendance d'une ISC. Depuis 2019, 11 demandes ont été traitées par l'IDI par le biais de SIRAM.
- Le centre de ressources pour l'indépendance des ISC (SIRC) développé par l'IDI présente des kits de ressources, des publications et du matériel de soutien sur l'indépendance des ISC.

II.4 Revoir la mise en œuvre des ODD

Une autre priorité de l'INTOSAI a été de favoriser la contribution des ISC à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. L'année 2021 a été marquée par plusieurs événements de haut niveau organisés par l'ONU et l'INTOSAI, auxquels des représentants de l'INTOSAI ont participé :

- la conférence sur les ODD 16, qui s'est tenue virtuellement du 28 au 30 avril 2021 et a été organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Organisation internationale de droit du développement et le gouvernement italien ;
- la réunion virtuelle du Groupe de travail de l'INTOSAI sur les ODD et les indicateurs clés du développement durable en mars 2021, qui s'est concentrée sur l'échange d'expériences sur les audits des ODD liés à l'ODD 4 (éducation de qualité) et à l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) ;
- le Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, qui a été organisé sous le titre « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable » et qui s'est concentré sur la mise en œuvre de l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), de l'ODD 10 (Réduction des inégalités), de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions fortes) et de l'ODD 17 (Partenariats pour les objectifs).

II.5 XXIV^e INCOSAI en 2022

Le XXIV^e INCOSAI est prévu comme un événement en personne à Rio de Janeiro, Brésil, du 7 au 11 novembre 2022 avec les deux thèmes principaux suivants :

- Thème I : « Le travail des institutions supérieures de contrôle dans le contexte des catastrophes publiques » (Président du thème : ISC des États-Unis d'Amérique)
- Thème II : « Une voix mondiale, un résultat mondial, un impact de grande portée » (Président du thème : ISC du Brésil)

Le XXIV^e INCOSAI servira de cadre à la prise de décisions majeures pour les trois années à venir, entre autres

- l'adoption du prochain budget de l'INTOSAI pour la période 2023 à 2025,
- l'adoption du prochain Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2023 à 2028,
- l'adoption des amendements suggérés aux Statuts de l'INTOSAI,
- l'élection des auditeurs externes de l'INTOSAI pour la prochaine période budgétaire,
- l'élection des représentants de quatre Organisations régionales de l'INTOSAI au Comité directeur pour la période 2023 à 2028.

II.6 Audit des états financiers 2020 de l'INTOSAI

Au printemps 2021, les ISC de Lituanie et de la Jamaïque ont effectué un audit à distance des états financiers de 2020, qui ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et donnent une représentation fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'INTOSAI.

Le Secrétariat général de l'INTOSAI souhaite exprimer ses remerciements aux auditeurs externes de l'INTOSAI, les ISC de Lituanie et de la Jamaïque, pour avoir effectué cet audit à distance en même temps que l'audit des états financiers de 2019 qui, en raison des restrictions de déplacement liées au COVID-19, n'ont pas pu être audités comme prévu en mars 2020 et dont l'audit a dû être reporté à 2021.

II.7 Circulaire no. 83 de l'INTOSAI

La Circulaire no. 83 de l'INTOSAI donne un aperçu détaillé des activités de l'INTOSAI en 2021. Elle est disponible sur le site web de l'INTOSAI à l'adresse suivante : <https://www.intosai.org/fr/documents/protected-area-login>.



III. Rapport de l'auditeur indépendant — 31 mai, 2022

Au Secrétariat général de l'INTOSAI

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, composés de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/capitaux propres, de l'état des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétés et réels, et des notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'INTOSAI au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités de l'auditeur en matière d'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'INTOSAI et du Secrétariat général de l'INTOSAI, conformément au *Code de déontologie* de l'INTOSAI (ISSAI 130), et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en vertu du Code de déontologie de l'INTOSAI. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Divers

En raison de la situation de COVID-19 et du confinement, nous n'avons toujours pas été en mesure de réaliser l'audit sur place en 2021, et nous l'avons donc réalisé à l'aide d'outils électroniques : tous les documents nécessaires ont été échangés à l'aide d'une technologie basée sur le cloud computing et de courriers électroniques, et des visioconférences ont été organisées avec le personnel et la direction du Secrétariat général de l'INTOSAI. Grâce à la collaboration efficace entre l'équipe d'audit et le Secrétariat général, l'audit a été réalisé avec succès et en conformité avec les normes ISSAI.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Le Secrétariat général est responsable de la préparation des états financiers conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI et du contrôle interne que la

direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'établissement des rapports financiers.

Responsabilités des auditeurs pour l’audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent se révéler suffisamment importantes pour influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous :

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexacts ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit en vue de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Secrétariat général ;
- évaluons le caractère approprié des principes comptables utilisés ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris la communication à fournir, et vérifions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une image fidèle.

(signé) **Mindaugas Macijauskas**

Auditeur général
Lituanie

(signé) **Pamela Monroe Ellis**

Auditrice générale
Jamaïque

IV. États financiers 2021

IV.1 État de la situation financière

au 31 décembre 2021 en EUR

	Notes	2021	2020
ACTIFS			
Current assets			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.1	967.072,41	1.013.046,77
Créances	6.2.2	28.931,70	127.245,02
Frais payés par acompte INTOSAI	6.2.3	1.392,94	1.101,79
Comptes de dépôt à terme	6.2.4	0,00	300.000,00
Total actifs à court terme		997.397,05	1.441.393,58
Actifs à long terme			
Propriété, installation et équipement	6.2.5	17.628,11	25.945,89
Immobilisations incorporelles	6.2.6	15.952,94	35.266,44
Total actifs à long terme		33.581,05	61.212,33
TOTAL ACTIFS		1.030.978,10	1.502.605,91
PASSIF			
Passifs à court terme			
Autres passifs à court terme	6.2.7	257.088,24	430.857,17
Provisions à court terme	6.2.8	6.082,67	5.438,67
Cotisations des membres par avance	6.2.9	21.596,19	25.724,47
Total passifs à court terme		284.767,10	462.020,31
Passifs à long terme			
Autres passifs à long terme	-	0,00	36.823,16
Total passifs à long terme		0,00	36.823,16
TOTAL PASSIF		284.767,10	498.843,47
ACTIFS NETS		746.211,00	1.003.762,44
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Excédents accumulés d'exercices précédents	-	1.003.762,44	1.302.166,96
Déficit/Excédent pour la période	6.3.14	-257.551,44	-298.404,52
TOTAL ACTIFS NETS / SITUATION NETTE		746.211,00	1.003.762,44

IV.2 État de la performance financière

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 en EUR

	Notes	2021	2020
PRODUITS			
Cotisations			
Produit des cotisations établies	6.3.1 / Annexe IV.6	379.196,00	379.196,00
Autres produits			
Autres produits	6.3.2	34.332,09	32.066,47
Intérêts bruts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	31,67	250,71
TOTAL PRODUITS		413.559,76	411.513,18
CHARGES			
Contribution à l'IDI	6.3.12	-18.796,36	-18.068,96
Contribution au Congrès	6.3.11	-18.796,36	-18.068,96
Contribution à la RIVCP	6.3.8	-74.886,41	-71.976,78
Contribution aux objectifs strat.	6.3.7	-93.567,82	-89.930,78
Récompenses au personnel	-	-3.300,00	-1.500,00
Dépréciation	6.2.5/6	-30.580,28	-24.041,76
Déplacements	6.3.13	-748,31	-1.109,46
Frais de port	-	0,00	0,00
TI	-	-7.908,65	-8.562,04
Traduction	6.3.9	-53.114,68	-49.924,72
Interprétation	6.3.9	-31.260,00	-9.122,40
Fournitures de bureau	-	-237,14	-194,69
Impression	-	-1.000,00	0,00
Littérature spécialisée	-	0,00	0,00
Frais d'accueil	-	-1.968,61	-1.262,63
Frais bancaires	-	-10.351,24	-3.404,80
Autres charges/Divers	-	-394,45	0,00
Transport	-	-74,50	-125,00
Formation du personnel	-	0,00	0,00
Service des conférences	-	-28.152,00	-10.955,16
Retenue à la source sur les revenus d'intérêts	-	-7,92	-62,68
Charges de périodes précédentes	-	-186,69	-1.606,93
Perte sur taux de change		-92,75	0,00
Provision pour contributions (allocation de fonds)	6.3.5	-101.401,34	0,00
Subventions (allocation de fonds)	6.3.6	-194.285,69	-399.999,95
TOTAL CHARGES	6.3.4	-671.111,20	-709.917,70
DÉFICIT/EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.3.14	-257.551,44	-298.404,52

IV.3 État des variations de l'actif net/situation nette

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 en EUR

	Notes	2021	2020
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Solde au 1 ^{er} janvier (excédents accumulés des exercices précédents)	-	1.003.762,44	1.302.166,96
Déficit (-) / Excédent (+) pour la période	6.3.14	-257.551,44	-298.404,52
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE (EXCÉDENT ACCUMULÉ)		746.211,00	1.003.762,44

IV.4 État de flux de trésorerie

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 en EUR

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Notes	2021	2020
DÉFICIT / EXCÉDENT DES OPÉRATIONS COURANTES	6.3.14	-257.551,44	-298.404,52
Mouvements sans effet sur la trésorerie			
Dépréciation	IV.5 / 6.2.5 / 6.2.6	+30.580,28	+24.041,76
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (passifs non courants)	6.4.1	-36.823,16	+18.023,81
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (passifs à court terme)	6.4.2	-173.768,93	+301.696,93
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (cotisations des membres reçu par avance)	6.4.3	-4.128,28	+19.915,31
Augmentation des dettes (provisions à court terme)	-	+644,00	+236,00
Augmentation (-) / Diminution (+) dans les autres actifs courants (Paielements anticipés)	-	-291,15	+109,33
Augmentation (-) / Diminution (+) dans les créances	6.4.4	+98.108,64	-18.004,34
Diminution des créances (autres créances – courantes)	-	+204,68	+26,27
Augmentation (-) / Diminution (+) dans les créances (autres créances – non courantes)	-	0,00	+90,31
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-343.025,36	47.730,86
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'installation et d'équipement (infrastructure)	6.4.5	-1.749,00	-27.133,35
Achat d'installation et d'équipement (immobilisations incorporelles)	6.4.5	-1.200,00	-6.912,00
Augmentation dans d'autres actifs à court terme (comptes bancaires)	6.2.4 / 6.4.6	+300.000,00	+900.323,73
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		+297.051,00	866.278,38
AUGMENTATION NETTE EN TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6.4.7	-45.974,36	+914.009,24
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	-	1.013.046,77	99.037,53
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE		967.072,41	1.013.046,77

IV.5 État de comparaison des montants budgétisés et réels

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 en EUR

	Notes	Montants budgétisés	Montants réels	Différence
PRODUITS				
Cotisations				
Produit des cotisations établies	6.3.1	378.702,00	379.196,00	+494,00
Autres produits				
Autres produits	6.3.2	5.000,00	34.332,09	+29.332,09
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	400,00	31,67	-368,33
Déblocage des fonds	-	17.000,00	0,00	-17.000,00
TOTAL PRODUITS		401.102,00	413.559,76	+12.457,76
CHARGES				
Contribution à l'IDI	6.3.12	-16.852,00	-18.796,36	-1.944,36
Contribution au Congrès	6.3.11	-16.852,00	-18.796,36	-1.944,36
Contribution à la RIVCP	6.3.8	-67.409,00	-74.886,41	-7.477,41
Contribution aux objectifs strat.	6.3.7	-84.262,00	-93.567,82	-9.305,82
Récompenses au personnel	-	-3.300,00	-3.300,00	0,00
Dépréciation	6.2.5/6	-18.000,00	-30.580,28	-12.580,28
Déplacements	6.3.13	-117.000,00	-748,31	+116.251,69
Frais de port	-	-600,00	0,00	+600,00
TI	-	-5.500,00	-7.908,65	-2.408,65
Traduction	6.3.9	-47.500,00	-53.114,68	-5.614,68
Interprétation	6.3.9	-35.000,00	-31.260,00	+3.740,00
Fournitures de bureau	-	-1.100,00	-237,14	+862,86
Impression	-	0,00	-1.000,00	-1.000,00
Littérature spécialisée	-	-150,00	0,00	+150,00
Frais d'accueil	-	-13.000,00	-1.968,61	+11.031,39
Frais bancaires	-	-3.140,00	-10.351,24	-7.211,24
Autres charges/Divers	-	-5.000,00	-394,45	+4.605,55
Transport	-	-1.500,00	-74,50	+1.425,50
Formation du personnel	-	-300,00	0,00	+300,00
Service des conférences	-	-10.000,00	-28.152,00	-18.152,00
Retenue à la source sur les revenus d'intérêts	-	-100,00	-7,92	+92,08
Charges de périodes précédentes	-	-1.000,00	-186,69	+813,31
Perte sur taux de change		0,00	-92,75	-92,75
Provision pour contributions (allocation de fonds)	6.3.5	0,00	-101.401,34	-101.401,34
Subventions (allocation de fonds)	6.3.6	0,00	-194.285,69	-194.285,69
TOTAL CHARGES	6.3.4	-447.565,00	-671.111,20	-223.546,20
DÉFICIT POUR LA PÉRIODE	6.3.5	-46.463,00	-257.551,44	-211.088,44

IV.6 Notes

6.1 Principales politiques comptables

6.1.1 Base juridique et règles comptables

Les comptes de l'INTOSAI sont tenus en conformité avec l'article IV du Règlement financier et des Règles de gestion financière. L'article IV stipule que les états financiers seront rédigés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile, excepté là où les normes IPSAS spécifiques exigent autre chose.

6.1.2 Principes comptables

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière et la situation de performance, les flux de trésorerie, les changements d'actifs nets / situation nette et la comparaison budgétaire de l'INTOSAI qui sont utiles pour la prise de décision, et pour démontrer la responsabilité des ressources qui sont confiées à l'INTOSAI.

C'est dans cet esprit que le présent document a été rédigé.

Les principes comptables à suivre lors de la rédaction des états financiers sont énoncés dans l'article IV.3 du Règlement financier et des Règles de gestion financière contiennent la présentation fidèle, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes, l'importance relative et l'agrégation, la comptabilité des engagements modifiée et une information comparative.

Les caractéristiques qualitatives du reporting financier telles qu'énoncées dans le Cadre conceptuel des IPSAS s'appliquent dans le contexte de l'INTOSAI et sont les suivantes : pertinence, fiabilité, compréhensibilité et comparabilité.

La préparation des états financiers conformément aux règles et principes cités plus haut requièrent la direction d'effectuer des évaluations qui affectent les montants déclarés de certains éléments dans les états de la situation financière et les états de la performance financière, ainsi que la présentation liée aux instruments financiers et aux actifs et passifs éventuels.

En raison de la nature de l'INTOSAI en tant qu'organisation portée par des contributions en nature, le personnel clé de la direction (Président, membres du Comité directeur, Secrétaire générale, Présidents des Commissions d'objectifs de l'INTOSAI etc.) n'a pas été rémunéré par l'INTOSAI, mais directement par les ISC membres de l'INTOSAI. Les services en nature des membres de l'INTOSAI ne sont pas reconnus et ne présentent ni un revenu ni un actif.

6.1.3 Base pour la préparation

6.1.3.1 Monnaie

Les états financiers sont libellés en euros (EUR), la monnaie fonctionnelle de la situation géographique de l'INTOSAI, qui est Vienne, Autriche.

6.1.3.2 Arrondis

Les chiffres financiers pour 2021 n'ont pas été arrondis et sont présentés avec deux décimales.

6.1.3.3 Recours aux estimations

Conformément aux normes IPSAS et aux principes comptables acceptés de manière générale, les états financiers contiennent des montants basés sur des estimations et hypothèses de la direction qui sont fondées sur la base des informations les plus fiables disponibles (jugement professionnel). Des estimations importantes incluent, mais ne sont pas limitées aux points suivants : risque financier des comptes débiteurs, revenu couru, actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent être différents de ceux des estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus et pour laquelle ils sont comptabilisés.

6.1.4 État de la situation financière

6.1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciel acquises sont comptabilisées au coût historique (prix d'acquisition), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. La durée de vie des immobilisations incorporelles dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de la durée de vie légale déterminée par un accord.

6.1.4.2 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Les coûts contiennent les dépenses engagées directement attribuables à l'acquisition, la construction ou le transfert de l'actif.

Les coûts ultérieurs sont intégrés dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif séparé, au besoin, uniquement lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs ou potentiels de service associés au poste reviendront à l'INTOSAI et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés aux états de la performance financière au cours de la période financière où ils ont été encourus.

6.1.4.3 Dépréciation

La dépréciation d'actifs est calculée en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire pour allouer les coûts, diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Type d'actif selon le taux de l'amortissement linéaire :

Immobilisations incorporelles	3 à 4 ans
Matériel informatique	3 ans

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable de l'actif. Elles sont portées aux états de la performance financière.

6.1.4.4 Pertes de valeur sur actifs non financiers

Les actifs qui font l'objet d'un amortissement/de dépréciation sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable (service) est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles et leur durée de vie utile sont examinées — et ajustées au besoin, une fois par an. Si la valeur recouvrable (service) estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Si les raisons pour les pertes des années précédentes ne s'appliquent plus, les pertes de valeur sont reprises en conséquence.

6.1.4.5 Créances sans contrepartie

Les créances provenant de transactions sans contrepartie sont comptabilisées à la valeur initiale, diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances sans contrepartie est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'INTOSAI ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues des créances de transactions sans contrepartie. Le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans l'état de la performance financière.

Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI (créances non échangées) ne sont actuellement pas dépréciées car, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI ne s'acquittent de leurs obligations de paiement qu'après quelques années.

Toutefois, conformément au principe de prudence, les créances liées aux cotisations des membres datant de plus d'un an (cf. 6.2.2) sont désormais présentées dans l'état de la situation financière sous la rubrique « créances – actifs courants (provision) » en tant que poste de compensation et dans l'état de la performance financière en tant que dépense.

6.1.4.6 *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue ou à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, ainsi que les découverts bancaires et sont comptabilisés sur la base de la juste valeur.

6.1.4.7 *Comptes de dépôts à terme*

En investissant les fonds de l'INTOSAI, celle-ci agit avec la plus grande prudence. C'est la raison pour laquelle il existe une garantie de dépôt par le biais d'assurances ou la République fédérale d'Autriche pour tous les comptes de dépôts à terme de l'INTOSAI. Pour assurer que les fonds sont suffisamment disponibles en vue de financer les activités en cours de l'INTOSAI, des dépôts à long terme (> 3 ans, date d'échéance = période budgétaire) ont été évités.

6.1.4.8 *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées quand l'INTOSAI a une obligation actuelle juridique ou implicite envers des parties tierces en raison d'événements passés, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la « valeur attendue »).

6.1.4.9 *Dettes*

La plus grande partie des dettes de l'INTOSAI n'est pas liée à des transactions d'échange telles l'achat de biens ou de services – il s'agit plutôt de fonds non payés pour les bénéficiaires des six programmes majeurs énoncés à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Elles sont comptabilisées avec le montant non payé à la fin de la date de clôture.

Les dettes résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis par l'INTOSAI et acceptés par celle-ci.

6.1.4.10 Comptes de régularisation du passif

Les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers à la période à laquelle ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés par l'INTOSAI, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produits à recevoir. Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées en fonction de la période à laquelle elles se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice.

6.1.4.11 Subventions et dons

Les subventions et dons aux fins de l'INTOSAI sont généralement comptabilisés en tant qu'actifs et produits lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Ces subventions et dons sont soumis à l'affectation et à la répartition prévues au chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Selon le chapitre III.A.1 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI, les subventions et dons perçus aux fins de l'INTOSAI, de manière générale ou aux fins désignées par le cédant ou donateur se référant explicitement à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI, ne sont pas sujets à l'affectation et à la distribution en vertu du chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Ces subventions et dons sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs au destinataire désigné lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Au stade de la réalisation/exécution de l'objectif visé, ces passifs sont convertis en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement ou selon la méthode des dépenses y afférentes. Les éventuels montants payés en trop seront retournés au concédant ou au donateur après la finalisation de la réalisation/exécution.

6.1.5 État de la performance financière

6.1.5.1 Produits des opérations et charges sans contrepartie directe

6.1.5.1.1 Produits

L'unique source de revenu de l'INTOSAI, à savoir les cotisations des membres, est classée en tant que transaction sans contrepartie directe. Le montant de la cotisation des membres est fixé à l'Annexe du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Les créances des cotisations de membres et produits connexes sont comptabilisées en vertu de l'article 12, alinéa 1, lettre (a) + (d) des Statuts de l'INTOSAI lorsque la classification annuelle des Nations Unies est rendue publique et que, en conséquence, les cotisations respectives des membres peuvent être évaluées de manière fiable.

6.1.5.1.2 Charges

Les charges proviennent des cotisations de membres de l'INTOSAI aux principales activités décrites à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Tel que stipulé à l'article III.5, la base d'évaluation pour ces cotisations est le montant reçu des cotisations de membres annuelles.

Les charges résultant d'opérations de change liées à l'achat de biens et de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées et acceptées par l'INTOSAI. Elle est évaluée au montant de la facture originale. De plus, à la date des états financiers (31 décembre 2021), les charges liées au service rendu, au cours de la période pour laquelle la facture n'a pas encore été reçue ou acceptée, sont estimées et comptabilisées dans l'état de la performance financière.

L'allocation/le décaissement des subventions suit également cette logique et est attribué(e) à la période au cours de laquelle l'objectif de la subvention est clairement attribuable.

6.1.6 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

6.1.7 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI ; ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou le potentiel de service soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

6.2 Notes relatives aux états de la situation financière

6.2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie – actifs courants

Au 31 décembre	2021	2020	
	Solde en EUR		
Fonds de caisse	385,84	258,17	-
Compte courant (au jour le jour)	966.686,57	1.012.788,60	Compte principal pour les cotisations perçues et les paiements courants
Total	967.072,41	1.013.046,77	

6.2.2 Créances – actifs courants

Au 31 décembre 2021, les créances qui proviennent des cotisations de membres (transactions sans contrepartie directe) de 63 membres de l'INTOSAI s'élevaient à EUR 130.333,04 (2020 : 67 membres de l'INTOSAI ; EUR 127.040,34). Dix membres de l'INTOSAI ont des arriérés d'un montant équivalent à environ 73 % (2020 : environ 70 %) de ce montant et 11 autres membres de l'INTOSAI ont des arriérés entre EUR 1.000,00 et EUR 3.700,00 (cf. l'Annexe IV.6).

Les cotisations d'adhésion à l'INTOSAI en souffrance ne sont actuellement pas amorties, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » afin de se conformer aux exigences des normes IPSAS. Cette provision s'élève à EUR 101.401,34 pour 2021 (2020 : EUR 0,00).

Au 31 Décembre	2021	2020
	Solde en EUR	
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (année en cours)	28.924,69	35.109,89
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (années précédentes) ¹	101.401,34	89.041,45
Cotisations fixées pour les membres à part entière	130.326,03	124.151,34
Cotisations fixées pour tous les membres associés	7,01	2.889,00
Total (Cotisations fixées pour les membres)	130.333,04	127.040,34
Provision pour contributions ²	-101.401,34	0,00
Autres créances	0,00	204,68
Total créances	28.931,70	127.245,02

¹ Cela ne s'applique pas à l'année en cours 2021, mais aux années précédentes (2020, 2019, etc.).

² Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas amorties, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » afin de se conformer aux exigences des normes IPSAS. Il convient de mentionner que, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI n'ont pas respecté leurs obligations de paiement pendant plusieurs années.

6.2.3 Prépaiements – actifs courants

Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les paiements d'avance pour les frais de cartes de crédit, assurances de voyage, le domaine du site web de l'INTOSAI et les frais de licence pour les logiciels ont été comptabilisés et accumulés à hauteur de EUR 1.392,94 en 2021 (2020 : EUR 1.101,79).

6.2.4 Comptes de dépôts à terme – actifs courants

Au 31 décembre 2021, l'INTOSAI n'a plus de comptes de dépôt fixe (le dépôt détenu en 2020 s'élevait à EUR 300.000,00). En 2021, la diminution des dépôts sur les comptes de dépôts à terme par rapport à 2020 est due à l'expiration du dernier compte de dépôts à terme détenu à l'OeBFA (Trésor autrichien) en mars 2021. Ledit dépôt a été transféré sur le compte bancaire courant de l'INTOSAI (voir 6.2.1).

6.2.5 Propriété, installation et équipement – actifs non courants

En 2021, un dispositif de téléprompteur a été acheté. Son amortissement correspondant a débuté en 2021.

	2021	2020
Propriété, installation et équipement	Solde en EUR	
Solde d'ouverture	25.945,89	1.658,73
Additions	+1.749,00	+27.133,35
Cessions	-	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-10.066,78	-2.846,19
Réévaluations (nettes)	-	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	17.628,11	25.945,89
Somme des excédents de réévaluation	-	-
Somme des déficits de réévaluation	-	-
Valeur comptable brute	32.504,78	30.755,78
Amortissement / Dépréciation accumulés	-14.876,67	-4.809,89
Valeur comptable nette	17.628,11	25.945,89

6.2.6 Immobilisations incorporelles – actifs non courants

En 2021, le logiciel du serveur a dû être mis à jour. Ce poste a été ajouté au solde.

	2021	2020
Immobilisations incorporelles	Solde en EUR	
Solde d'ouverture	35.266,44	49.550,01
Additions	+1.200,00	+6.912,00
Cessions	-	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-20.513,50	-21.195,57
Réévaluations (nettes)	-	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	15.952,94	35.266,44
Somme des excédents de réévaluation	-	-
Somme des déficits de réévaluation	-	-
Valeur comptable brute	88.419,41	87.219,41
Amortissement / Dépréciation accumulés	-72.466,47	-51.952,97
Valeur comptable nette	15.952,94	35.266,44

6.2.7 Autres passifs à court terme – passifs courants

Passifs en	2021	2020
	Solde en EUR	
Membres de l'INTOSAI (subvention PFAC)	22.857,14	239.999,95
À des fins spéciales : financement volontaire interne (langue russe)	74.698,19	80.286,94
Objectif stratégique 1 (PSC)	89.572,84	62.543,79
Hôte du prochain congrès (2022)	55.619,52	0,00
Objectifs stratégiques 2, 3 et 4 (CBC, KSC, PFAC)	5.557,48	23.763,86
RIVCP (Revue internationale de la vérification des comptes public)	4.478,18	19.043,26
IDI (Initiative de développement de l'INTOSAI)	1.194,30	4.835,56
Autres passifs	3.110,59	383,81
Total	257.088,24	430.857,17

Membres de l'INTOSAI (subvention PFAC): La Commission des affaires politiques, financières et administratives a élaboré un programme (subvention PFAC) pour distribuer jusqu'à EUR 700.000,00 de fonds excédentaires de l'INTOSAI dans le but d'aider ses membres à maintenir la continuité de leurs opérations en vue de répondre aux besoins découlant de la pandémie de COVID-19. EUR 300.000,00 ont été mis à disposition la deuxième année (2021) pour fournir une assistance aux ISC membres de l'INTOSAI. Il s'agit d'une mesure unique prise par l'INTOSAI pour offrir une assistance

dans le contexte de l'urgence mondiale. À la fin de 2021, EUR 22.857,14 n'avaient pas encore été transférés.

Financement volontaire interne (langue russe): En 2021, l'INTOSAI a perçu une subvention volontaire de EUR 26.120,00 de la part de l'ISC de la Fédération de Russie dans un but précis. Un montant de EUR 80.286,94 était déjà disponible grâce aux transferts des années précédentes. Au cours de l'exercice 2021, des dépenses de EUR 31.708,75 ont été engagées pour les traductions. Au total, un montant de EUR 74.698,19 est disponible pour l'objectif désigné.

Objectif stratégique 1 (PSC): En 2020, le leadership de l'objectif stratégique 1 de l'INTOSAI (PSC) a convenu avec le Secrétariat général de l'INTOSAI que ce dernier sera responsable de la gestion du compte PSC. Cela concerne les contributions versées au PSC à partir des cotisations des membres, soit EUR 89.572,84.

Hôte du prochain congrès (2022): Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des recettes de l'INTOSAI (cotisations et intérêts nets) sont alloués à l'hôte du prochain congrès, l'ISC du Brésil. Pour 2019 et 2020, un montant de EUR 18.754,20 et EUR 18.068,96 a été alloué respectivement. Pour 2021, un montant de EUR 18.796,36 a été ajouté. Au total, un montant de EUR 55.619,52 sera transféré en 2022 (passif actuel).

	2021		2020	
	Total	5%	Total	5%
Autre passif au prochain hôte du Congrès				
Base du passif :	Solde en EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2021	350.264,30	17.513,23	341.197,11	17.059,84
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes	25.639,00	1.281,95	19.994,55	999,72
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	31,67	1,58	250,71	12,54
Retenue d'impôt sur les intérêts pour les intérêts des comptes de l'INTOSAI	-7,92	-0,40	-62,68	-3,14
Total		18.796,36		18.068,96
Passif au prochain hôte du Congrès à partir de 2019 et 2020		+36.823,16		
Total (2019 + 2020 + 2021)		55.619,52		

Les passifs comprennent également les passifs relatifs aux objectifs stratégiques (CBC, KSC, PFAC), à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP) et à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Il s'agit de versements à effectuer à partir de paiements de cotisations affectés à partir du second semestre 2021.

Les autres passifs au 31 décembre 2021, un montant de EUR 3.110,59 (2020 : EUR 383,81) concernent un paiement non réglé pour une dépense découlant des activités du Secrétariat général.

6.2.8 Provisions à court terme – passifs courants

Les provisions à hauteur de EUR 6.082,67 (2020 : EUR 5.438,67) ont été constituées pour des paiements attendus engagés durant l'exercice financier 2021 (traductions de la Circulaire pour la 75^{ème} réunion du Comité directeur, des charges d'impression pour le 25^{ème} Symposium ONU/INTOSAI ainsi qu'une facture pour des services informatiques prévisibles).

6.2.9 Cotisations payées par anticipation – passifs courants

Les cotisations payées par anticipation encourues au 31 décembre 2021 d'un montant de EUR 21.596,19 (2020 : EUR 25.724,47) consistaient exclusivement en cotisations de membres pour le budget de l'INTOSAI reçues en 2021 ou de manière anticipée pour 2022 et exercices suivants (cf. l'Annexe IV.6).

6.3 Notes relatives aux états de la performance financière

6.3.1 Produits des cotisations évaluées

Le barème des cotisations de membres de l'INTOSAI, en vigueur depuis 1984, organise les membres de l'INTOSAI en sept groupes de cotisation. Le classement des membres de l'INTOSAI dans les différents groupes de cotisation est fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies (NU) pour les États respectifs.

INTOSAI Groupe de cotisation	INTOSAI Cotisation annuelle en EUR	Ordre du % cotisé au Budget des NU
VII	494,00	≤ 0,049
VI	724,00	0,050 – 0,099
V	2.869,00	0,100 – 0,999
IV	5.740,00	1,000 – 3,999
III	11.479,00	4,000 – 10,999
II	19.147,00	11,000 – 19,999
I	28.708,00	≥ 20,000

La cotisation annuelle pour les membres associés correspond au groupe de cotisation V. La cotisation annuelle pour les membres affiliés correspond au groupe de cotisations VII.

La cotisation de l'INTOSAI pour l'exercice 2021 est basée sur le barème des quotes-parts des NU pour l'exercice 2021. Le barème des quotes-parts des NU est disponible sur le site web des NU au lien suivant : <http://undocs.org/en/ST/ADM/SER.B/1023>.

Le montant de EUR 379.196,00 représente la cotisation de l'INTOSAI pour 201 membres de l'INTOSAI pour 2021 (voir annexe IV.6), dont EUR 364.851,00 ont été calculés pour les membres à part entière et les membres affiliés et EUR 14.345,00 pour les membres associés.

L'Annexe IV.6 contient des informations supplémentaires pour l'exercice 2021 liées aux arriérés, à la situation actuelle et aux avances de paiement de chaque membre de l'INTOSAI.

6.3.2 Autres produits

De 2017 à 2021, l'INTOSAI a perçu des dons de l'ISC de la Fédération de Russie. Il s'agissait de dons conformément au chapitre III.A du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI et à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI. Pour la traduction des documents, les services d'interprétation et le site web de l'INTOSAI, un passif de EUR 31.708,75 (2020 : EUR 31.901,72) a été converti en produits conformément aux dépenses en question pour 2021 (cf. 6.2.7).

Les autres recettes de EUR 2.623,34 (2020 : EUR 164,75) représentent un paiement d'un prestataire d'assurance et du déblocage d'une provision à partir de 2020.

6.3.3 Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI

Les intérêts bruts des comptes de dépôt à terme auprès de l'OeBFA (Trésor autrichien) se sont élevés à EUR 31,67 (2020 : EUR 250,71) pour l'exercice 2021 (janvier à mars), correspondant à un produit d'intérêts nets de EUR 23,75 (2020 : EUR 188,03), après déduction de EUR 7,92 (2020 : EUR 62,68) de prélèvement à la source sur les intérêts conformément à la Loi autrichienne relative à l'impôt sur les revenus, articles 93 à 97.

6.3.4 Charges

Le montant total des charges liées aux activités d'exploitation, à la distribution des contributions et à l'allocation des fonds s'élevait à EUR 671.111,20 (2020 : EUR 709.917,70). Les principaux groupes responsables des charges figurent dans la table suivante :

Groupes de charges	2021				2020	
	Solde en EUR	Pourcentage (arrondi)	Solde en EUR	Pourcentage (arrondi)	Solde en EUR	Pourcentage (arrondi)
Provision pour contributions (allocation de fonds)	101.401,34	15,1%	101.401,34	15,1%	0,0	0,0%
Subventions (allocation de fonds)	194.285,69	28,9%	Transferts : 400.332,64	Transferts : 59,7%	399.999,95	56,3%
Contribution aux objectifs stratégiques	93.567,82	13,9%			89.930,78	12,7%
Contribution à la RIVCP	74.886,41	11,2%			71.976,78	10,1%
Contribution au Congrès	18.796,36	2,8%			18.068,96	2,5%
Contribution à l'IDI	18.796,36	2,8%			18.068,96	2,5%
Traduction/Interprétation	84.374,68	12,6%	Opérations : 169.377,22	Opérations : 25,2%	59.047,12	8,3%
Autres charges	84.254,23	12,6%			51.715,69	7,3%
Déplacement	748,31	0,1%			1.109,46	0,2%
Total	671.111,20	100%			709.917,70	100%

6.3.5 Provision pour contribution (allocation de fonds)

Les cotisations en souffrance des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas dépréciées, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » en vue de satisfaire aux exigences des normes IPSAS. Il convient de mentionner que, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI ne se sont pas acquittés de leurs obligations de paiement pendant plusieurs années.

Toutefois, conformément au principe de prudence, les créances de cotisations de plus d'un an (cf. 6.2.2) sont désormais présentées³ dans l'état de la situation financière sous Créances – actif circulant (provision) en tant que poste de compensation et dans l'état de la performance financière en tant que dépense. Pour 2021, le montant atteint est de EUR 101.401,34 (cf. également l'annexe IV.6).

6.3.6 Subventions (allocation de fonds)

Dans cet effort unique, l'INTOSAI a mis à disposition un total de EUR 700.000,00 pour les ISC fortement touchées par la pandémie, à partir d'octobre 2020 et jusqu'en novembre 2021. Chaque ISC sélectionnée était éligible pour percevoir un maximum de EUR 20.000,00. Au cours du programme, l'INTOSAI a accordé un total de EUR 594.285,64 à 52 ISC (EUR 11.428,57 chacune ; 2020 : 35 ISC, 2021 : 17 ISC), ce qui représente plus d'un quart des ISC membres de l'INTOSAI.

En 2021, le montant des dépenses de EUR 194.285,69 a été attribué aux ISC membres.

³ Cet effet unique pour 2021 réduit le résultat de l'état de la performance financière de l'INTOSAI par rapport aux années précédentes et résulte de l'adhésion au principe de prudence tel que mentionné ci-dessus.

6.3.7 Contribution aux objectifs stratégiques

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 25 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués aux présidents des objectifs stratégiques (PSC, CBC, KSC, PFAC). Un montant de EUR 93.567,82 (2020 : EUR 89.930,78) a été attribué pour l'exercice 2021.

Contribution aux objectifs stratégiques	2021		2020	
	Total	25%	Total	25%
Base de la contribution :	Solde en EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2021	350.264,30	87.566,08	341.197,11	85.299,28
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes	25.639,00	6.409,80	19.994,55	4.998,50
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	31,67	7,92	250,71	62,69
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-415,98	-	-429,69
Total		93.567,82		89.930,78

6.3.8 Contribution à la RIVCP

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 20 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires à hauteur de EUR 300,58 (2020 : EUR 311,55), sont attribués à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP). Un montant de EUR 74.886,41 (2020 : EUR 71.976,78) a été attribué pour l'exercice 2021.

Contribution à la RIVCP	2021		2020	
	Total	20%	Total	20%
Base de la contribution :	Solde en EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2021	350.264,30	70.052,86	341.197,11	68.239,39
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente	25.639,00	5.127,80	19.994,55	3.998,81
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	31,67	6,33	250,71	50,13
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-300,58	-	-311,55
Total		74.886,41		71.976,78

6.3.9 Translation/Interpretation

Les langues de travail officielles de l'INTOSAI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un grand nombre de documents a été traduit par le personnel du Secrétariat général de l'INTOSAI. Pour tout service de traduction supplémentaire, des frais de traduction d'un montant de EUR 53.114,68 (2020 : EUR 49.924,72) ont été encourus pour des traducteurs externes au cours de l'exercice 2021.

Pour l'interprétation, des dépenses de EUR 31.260,00 ont été engagées pour 2021 (2020 : EUR 9.122,40).

6.3.10 Autres charges

Les autres charges d'un montant de EUR 84.254,23 (2020 : EUR 51.715,69) incluent les postes suivants pour 2021:

	2021	2020
	Solde en EUR	
Dépréciation	30.580,28	24.041,76
Service des conférences	28.152,00	10.955,16
TI	7.908,65	8.562,04
Frais bancaires	10.351,24 ⁴	3.404,80 ⁵
Charges pour les périodes précédentes	186,69	1.606,93
Récompenses au personnel	3.300,00	1.500,00
Frais d'accueil	1.968,61	1.262,63
Fournitures de bureau	237,14	194,69
Transport	74,50	125,00
Retenue d'impôts sur les intérêts	7,92	62,68
Autres charges	394,45	0,00
Impression	1.000,00	0,00
Perte au cours de change	92,75	0,00
TOTAL	84.254,23	51.715,69

⁴ Pour 2021, le montant comprend EUR 4.480,00 pour les transferts selon la subvention PFAC.

⁵ Pour 2020, le montantn comprend EUR 847,00 pour les transferts selon la subvention PFAC.

6.3.11 Contribution au Congrès

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets) sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC du Brésil. Un montant de EUR 18.796,36 (2020 : EUR 18.068,96) a été attribué pour l'exercice 2021 (cf. le point 6.2.7).

6.3.12 Contribution à l'IDI

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets) sont alloués à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Un montant à hauteur de EUR 18.796,36 (2020 : EUR 18.068,96) a été attribué pour l'exercice 2021.

Contribution à l'IDI	2021		2020	
	Total	5%	Total	5%
Base de la contribution :	Solde en EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2021	350.264,30	17.513,23	341.197,11	17.059,84
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes	25.639,00	1.281,95	19.994,55	999,72
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	31,67	1,58	250,71	12,54
Retenue à la source sur les intérêts pour les intérêts des comptes de l'INTOSAI	7,92	-0,40	-	-3,14
Total		18.796,36		18.068,96

6.3.13 Déplacements

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, toutes les réunions à l'étranger ont été annulées ou réorganisées en réunions virtuelles. Cela a entraîné une réduction substantielle des frais de déplacement. Les charges de EUR 748,31 (2020 : EUR 1.109,46) engagées en 2021 comprennent notamment les assurances de déplacement pour 2021.

6.3.14 Déficit pour la période

Le produit total d'un montant de EUR 413.559,76 (2020 : EUR 411.513,18) et les charges totales d'un montant de EUR 671.111,20 (2020 : EUR 709.917,70) entraînent un déficit de EUR 257.551,44 (2020 : EUR 298.404,52) pour l'exercice financier 2021.

6.3.15 25^{ème} Symposium ONU/INTOSAI

Le 25^{ème} Symposium ONU/INTOSAI s'est tenu sous forme de réunion virtuelle du 28 au 30 juin 2021, sous le thème intitulé « Travailler pendant et après la pandémie : tirer parti de l'expérience des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) pour renforcer des institutions efficaces et parvenir à des sociétés durables ».

La charge totale pour cet événement a atteint EUR 55.691,69. Les dépenses suivantes ont été engagées :

	Solde en EUR
Service de conférences	28.152,00
Interprétation	25.600,00
Autres	1.939,69
Total	55.691,69

6.4 Notes relatives aux états de la trésorerie

L'information sur la trésorerie est utilisée pour fournir une base d'évaluation de la capacité de l'INTOSAI à générer de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et de sa nécessité à utiliser ces flux de trésorerie.

Les états de la trésorerie sont préparés en application de la méthode indirecte. Cela signifie que les résultats économiques pour l'exercice financier 2021 sont ajustés des effets des transactions sans effet sur la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures, liés à l'exploitation et de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements.

Les activités d'exploitation sont les activités de l'INTOSAI qui ne sont pas des activités d'investissement. Les activités d'investissement recouvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que d'autres investissements hors exploitation qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

6.4.1 Diminution des dettes (passifs non courants)

Les dettes non courantes ont diminué de EUR 36.823,16 à EUR 0,00, ce qui s'explique par le reclassement de la valeur de l'année écoulée dans les dettes courantes, étant donné que la valeur complète de l'année précédente sera transférée au prochain hôte du congrès (ISC du Brésil) en 2022 (cf. également 6.2.7).

6.4.2 Diminution des dettes (autres passifs non courants)

En 2021, les dettes (autres passifs courants) ont diminué de EUR 173.768,93, passant de EUR 430.857,17 à EUR 257.088,24. Cela est dû en grande partie à une diminution substantielle des dettes liées à la subvention de la PFAC (cf. 6.2.7) et à la réimputation de la contribution à l'hôte du prochain Congrès d'un passif non courant à un passif courant (cf. également 6.2.7).

6.4.3 Diminution des créances (encaissement anticipé des cotisations des membres)

Au 31 décembre 2021, les paiements anticipés des membres de l'INTOSAI ont diminué de EUR 4.128,28, passant de EUR 25.724,47 à EUR 21.596,19.

6.4.4 Diminution des créances

En 2021, une augmentation des créances pour les cotisations évaluées (contributions en suspens, cf. annexe IV.6) de EUR 127.040,34 à EUR 130.333,04 EUR (cf. 6.2.2) a été perçue.

Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas amorties, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » en vue de se conformer aux exigences des normes IPSAS. Il convient de mentionner que, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI ne se sont pas acquittés de leurs obligations de paiement pendant plusieurs années.

Toutefois, conformément au principe de prudence, les créances de cotisations de plus d'un an (cf. 6.2.2) sont désormais présentées dans l'état de la situation financière dans les créances – actif courant (provision) en tant que poste de compensation et dans l'état de la performance financière en tant que charge.

Pour cette raison, la valeur des créances a diminué de EUR 98.108,64 en 2021, passant de EUR 127.245,02 à EUR 28.931,70.

6.4.5 Augmentation des actifs (infrastructure, immobilisations incorporelles)

En 2021, un dispositif de téléprompteur et une mise à jour spéciale du logiciel de la base de données ont été achetés (cf. 6.2.5 et 6.2.6). Au total, un montant de EUR 2.949,00 a été investi pour des actifs, ce qui a diminué le flux de trésorerie des activités d'investissement.

6.4.6 Augmentation des comptes en banque actuels

Le dernier des comptes bancaires à dépôt fixe de l'INTOSAI a expiré en mars 2021. Le dépôt qui y était détenu s'élevait à EUR 300.000,00 et a été transféré sur le compte bancaire courant de l'INTOSAI.

6.4.7 Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Au total, le flux de trésorerie net des activités d'exploitation de 2021 de -EUR 343.025,36 – augmenté du flux de trésorerie net des activités d'investissement de EUR 297.051,00 – a entraîné une diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de EUR 45.974,36 pour 2021.

6.5 Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels

La comparaison des montants budgétisés et réels pour 2021 montre un écart substantiel. Malgré la pandémie de COVID-19, les produits provenant des cotisations des membres de l'INTOSAI sont restées inchangées par rapport aux années précédentes, mais les dépenses pour les activités opérationnelles ont considérablement diminué (moins de dépenses de déplacement (EUR 116.251,69), moins de dépenses pour l'organisation des réunions (EUR 11.031,39)), tandis que la distribution des contributions (au total EUR 20.671,95), l'allocation/décaissement des subventions et des dons (allocation de fonds ; EUR 194.285,69) et la comptabilisation d'une provision pour les créances des membres de l'INTOSAI en retard de plus d'un an (EUR 101.401,34) ont connu une augmentation.

Par conséquent, le déficit budgétisé de EUR 46.463,00 s'est écarté du déficit réel, qui s'est élevé à EUR 257.551,44 EUR pour 2021.

Annexe IV.6 Membres de l'INTOSAI

AU 31 DÉCEMBRE 2021					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2021	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
1	Afghanistan	VII	0,007	494,00	0,00	25,00	25,00	
2	Afrique du Sud	V	0,272	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
3	Albanie	VII	0,008	494,00	0,00	0,00	0,00	
4	Algérie	V	0,138	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
5	Allemagne	III	6,090	11.479,00	0,00	0,00	0,00	
6	Andorre	VII	0,005	494,00	0,00	0,00	0,00	
7	Angola	VII	0,010	494,00	494,00	494,00	988,00	
8	Antigua - et - Barbuda	VII	0,002	494,00	494,00	494,00	988,00	
9	Antilles néerlandaises	VII	-	494,00	0,00	10,00	10,00	
10	Arabie saoudite	IV	1,172	5.740,00	0,00	20,00	20,00	
11	Argentine	V	0,915	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
12	Arménie	VII	2,210	494,00	0,00	0,00	0,00	
13	Australie	IV	0,008	5.740,00	0,00	0,00	0,00	5,97
14	Autriche	V	0,677	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
15	Azerbaïdjan	VII	0,049	494,00	0,00	0,00	0,00	
16	Bahamas	VII	0,018	494,00	0,00	0,00	0,00	
17	Bahreïn	VI	0,050	724,00	0,00	0,00	0,00	
18	Bangladesh	VII	0,010	494,00	0,00	0,00	0,00	
19	Barbade	VII	0,007	494,00	0,00	494,00	494,00	
20	Bélarus	VII	0,049	494,00	0,00	0,00	0,00	
21	Belgique	V	0,821	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
22	Belize	VII	0,001	494,00	953,00	494,00	1.447,00	
23	Bénin	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	289,00
24	Bhoutan	VII	0,001	494,00	0,00	12,00	12,00	
25	Bolivie	VII	0,016	494,00	0,00	0,00	0,00	
26	Bosnie-Herzégovine	VII	0,012	494,00	0,00	0,00	0,00	
27	Botsuana	VII	0,014	494,00	0,00	0,00	0,00	
28	Brésil	IV	2,948	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
29	Brunéï Darussalam	VII	0,025	494,00	0,00	0,00	0,00	
30	Bulgarie	VII	0,046	494,00	0,00	0,00	0,00	
31	Burkina Faso	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	524,52
32	Burundi	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	509,27
33	Cabo Verde	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
34	Cambodge	VII	0,006	494,00	0,00	0,00	0,00	
35	Cameroun	VII	0,013	494,00	0,00	39,38	39,38	
36	Canada	IV	2,734	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
37	Chili	V	0,407	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
38	Chine	II	12,005	19.147,00	0,00	0,00	0,00	18.700,00
39	Chypre	VII	0,036	494,00	0,00	0,00	0,00	
40	Colombie	V	0,288	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
41	Congo	VII	0,006	494,00	4.030,00	494,00	4.524,00	
42	Congo, République démocratique du	VII	0,010	494,00	0,00	0,00	0,00	
43	Costa Rica	VI	0,062	724,00	0,00	0,00	0,00	4,00
44	Côte d'Ivoire	VII	0,013	494,00	0,00	17,00	17,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2021					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2021	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
45	Cour des comptes Européenne	II	-	19.147,00	0,00	0,00	0,00	
46	Croatie	VI	0,077	724,00	0,00	0,00	0,00	
47	Cuba	VI	0,080	724,00	0,00	0,00	0,00	
48	Danemark	V	0,554	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
49	Djibouti	VII	0,001	494,00	6.604,64	494,00	7.098,64	
50	Dominique	VII	0,001	494,00	0,00	2,41	2,41	
51	Egypte	V	0,186	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
52	El Salvador	VII	0,012	494,00	0,00	0,00	0,00	
53	Émirats arabes unis	V	0,616	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
54	Equateur	VI	0,080	724,00	0,00	0,00	0,00	25,47
55	Erythrée	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
56	Espagne	IV	2,146	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
57	Estonie	VII	0,039	494,00	0,00	0,00	0,00	
58	Eswatini	VII	0,002	494,00	494,00	494,00	988,00	
59	États-Unis d'Amérique	I	22,000	28.708,00	0,00	0,00	0,00	
60	Ethiopie	VII	0,010	494,00	494,00	494,00	988,00	
61	Fédération de Russie	IV	2,405	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
62	Fidji	VII	0,003	494,00	0,00	12,00	12,00	
63	Finlande	V	0,421	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
64	France	III	4,427	11.479,00	0,00	0,00	0,00	
65	Gabon	VII	0,015	494,00	1.871,00	494,00	2.365,00	
66	Gambie	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
67	Géorgie	VII	0,008	494,00	0,00	0,00	0,00	
68	Ghana	VII	0,015	494,00	953,00	494,00	1.447,00	
69	Grèce	V	0,366	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
70	Grenade	VII	0,001	494,00	0,00	8,32	8,32	
71	Guam	VII	-	494,00	0,00	17,00	17,00	
72	Guatemala	VII	0,036	494,00	0,00	0,00	0,00	
73	Guinée	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	
74	Guinée équatoriale	VII	0,016	494,00	13.701,82	494,00	14.195,82	
75	Guinée-Bissau	VII	0,001	494,00	8.658,53	494,00	9.152,53	
76	Guyana	VII	0,002	494,00	0,00	15,00	15,00	
77	Haïti	VII	0,003	494,00	0,00	8,31	8,31	
78	Honduras	VII	0,009	494,00	0,00	0,00	0,00	
79	Hongrie	V	0,206	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
80	Îles Cook	VII	-	494,00	18,00	494,00	512,00	
81	Îles Marshall	VII	0,001	494,00	491,45	494,00	985,45	
82	Îles Salomon	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
83	Inde	V	0,834	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
84	Indonésie	V	0,543	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
85	Iran (République islamique d)	V	0,398	2.869,00	2.870,25	2.869,00	5.739,25	
86	Iraq	V	0,129	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
87	Irlande	V	0,371	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
88	Islande	VII	0,028	494,00	0,00	0,00	0,00	
89	Israël	V	0,490	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
90	Italie	IV	3,307	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
91	Jamaïque	VII	0,008	494,00	0,00	0,00	0,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2021					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2021	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
92	Japon	III	8,564	11.479,00	0,00	0,00	0,00	
93	Jordanie	VII	0,021	494,00	0,00	0,00	0,00	
94	Kazakhstan	V	0,178	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
95	Kenya	VII	0,024	494,00	0,00	494,00	494,00	
96	Kirghizistan	VII	0,002	494,00	0,00	0,00	0,00	
97	Kiribati	VII	0,001	494,00	0,00	17,00	17,00	
98	Kosovo	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	
99	Koweït	V	0,252	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
100	Lesotho	VII	0,001	494,00	0,00	494,00	494,00	
101	Lettonie	VII	0,047	494,00	0,00	0,00	0,00	
102	Liban	VII	0,047	494,00	0,00	0,00	0,00	
103	Libéria	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	12,88
104	Libye	VII	0,030	494,00	0,00	71,28	71,28	
105	Liechtenstein	VII	0,009	494,00	0,00	0,00	0,00	
106	Lituanie	VI	0,071	724,00	0,00	0,00	0,00	
107	Luxembourg	VI	0,067	724,00	0,00	0,00	0,00	
108	Macédoine du Nord (République de)	VII	0,007	494,00	0,00	0,00	0,00	
109	Madagascar	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
110	Malaisie	V	0,341	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
111	Malawi	VII	0,002	494,00	0,00	494,00	494,00	
112	Maldives	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
113	Mali	VII	0,004	494,00	2.004,97	494,00	2.498,97	
114	Malte	VII	0,017	494,00	0,00	0,00	0,00	
115	Maroc	VI	0,055	724,00	0,00	666,08	666,08	
116	Maurice	VII	0,011	494,00	0,00	0,00	0,00	
117	Mauritanie	VII	0,002	494,00	3.894,76	494,00	4.388,76	
118	Mexique	IV	1,292	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
119	Micronésie (Etats fédérés de Micronésie)	VII	0,001	494,00	0,00	39,75	39,75	
120	Moldavie (République de)	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	
121	Monaco	VII	0,011	494,00	0,00	0,00	0,00	
122	Mongolie	VII	0,005	494,00	0,00	0,00	0,00	
123	Monténégro	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
124	Mozambique	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
125	Myanmar (République de l'Union du)	VII	0,010	494,00	0,00	17,00	17,00	
126	Namibie	VII	0,009	494,00	0,00	0,00	0,00	
127	Nauru	VII	0,001	494,00	12,58	494,00	506,58	
128	Népal (République démocratique fédérale du)	VII	0,007	494,00	0,00	0,00	0,00	196,70
129	Nicaragua	VII	0,005	494,00	0,00	0,00	0,00	
130	Niger	VII	0,002	494,00	4.098,99	494,00	4.592,99	
131	Nigéria	V	0,250	2.869,00	15.276,00	2.869,00	18.145,00	
132	Norvège	V	0,754	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
133	Nouvelle - Zélande	V	0,291	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
134	Oman	V	0,115	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
135	Ouganda	VII	0,008	494,00	0,00	0,00	0,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2021					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2021	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
136	Pakistan	V	0,115	2.869,00	0,00	43,13	43,13	
137	Palau	VII	0,001	494,00	0,00	1,43	1,43	
138	Palestine	VII	-	494,00	0,00	8,16	8,16	
139	Panama	VII	0,045	494,00	0,00	0,00	0,00	2,16
140	Papouasie-Nouvelle_Guniée	VII	0,010	494,00	971,00	494,00	1.465,00	
141	Paraguay	VII	0,016	494,00	0,00	0,00	0,00	
142	Pays-Bas	IV	1,356	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
143	Pérou	V	0,152	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
144	Philippines	V	0,205	2.869,00	0,00	0,00	0,00	418,35
145	Pologne	V	0,802	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
146	Portugal	V	0,350	2.869,00	0,00	2.869,00	2.869,00	
147	Puerto Rico	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	5,00
148	Qatar	V	0,282	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
149	République arabe syrienne	VII	0,001	494,00	3.179,89	494,00	3.673,89	
150	République centrafricaine	VII	0,001	494,00	13.701,82	494,00	14.195,82	
151	République de Corée	IV	2,267	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
152	Republique démocratique populaire Lao	VII	0,005	494,00	0,00	0,00	0,00	
153	République dominicaine	VI	0,053	724,00	0,00	0,00	0,00	
154	République tchèque	V	0,311	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
155	Roumanie	V	0,198	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
156	Royaume - Uni	III	4,567	11.479,00	0,00	0,00	0,00	
157	Rwanda	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	
158	Saint - Kitts - et - Nevis	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
159	Saint-Siège / Cité du Vatican	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	
160	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VII	0,001	494,00	0,00	14,44	14,44	
161	Sainte-Lucie	VII	0,001	494,00	49,28	494,00	543,28	
162	Samoa	VII	0,001	494,00	0,00	18,00	18,00	
163	Sao Tomé-et-Principe	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
164	Sénégal	VII	0,007	494,00	0,00	0,00	0,00	13,35
165	Serbie	VII	0,028	494,00	0,00	0,00	0,00	
166	Seychelles	VII	0,002	494,00	0,00	0,00	0,00	
167	Sierra Leone	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
168	Singapour	V	0,485	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
169	Slovaquie	V	0,153	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
170	Slovénie	VI	0,076	724,00	0,00	0,00	0,00	
171	Somalie	VII	0,001	494,00	0,00	494,00	494,00	
172	Soudan	VII	0,010	494,00	953,00	494,00	1.447,00	
173	Soudan du Sud	VII	0,006	494,00	0,00	0,00	0,00	
174	Sri Lanka	VII	0,044	494,00	0,00	0,00	0,00	
175	Suède	V	0,906	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
176	Suisse	IV	1,151	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
177	Suriname	VII	0,005	494,00	1.412,00	494,00	1.906,00	
178	Tadjikistan	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
179	Tanzanie (République – Unie de)	VII	0,010	494,00	0,00	494,00	494,00	
180	Tchad	VII	0,004	494,00	1.412,00	494,00	1.906,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2021					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2021	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
181	Thaïlande	V	0,307	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
182	Timor-Leste	VII	0,002	494,00	0,00	0,00	0,00	889,52
183	Togo	VII	0,002	494,00	15,00	494,00	509,00	
184	Tonga	VII	0,001	494,00	0,00	18,00	18,00	
185	Trinité - et - Tobago	VII	0,040	494,00	0,00	0,00	0,00	
186	Tunisie	VII	0,025	494,00	0,00	0,00	0,00	
187	Turquie	IV	1,371	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
188	Tuvalu	VII	0,001	494,00	494,00	494,00	988,00	
189	Ukraine	VI	0,057	724,00	0,00	0,00	0,00	
190	Uruguay	VI	0,087	724,00	0,00	6,00	6,00	
191	Vanuatu	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
192	Venezuela	V	0,728	2.869,00	10.845,36	2.869,00	13.714,36	
193	Viêt Nam	VI	0,077	724,00	0,00	0,00	0,00	
194	Yémen	VII	0,010	494,00	0,00	40,00	40,00	
195	Zambie	VII	0,009	494,00	0,00	0,00	0,00	
196	Zimbabwe	VII	0,005	494,00	953,00	494,00	1.447,00	
	Membres Associés							
197	AISCCUF	V	-	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
198	Banque mondiale	V	-	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
199	Institute of Internal Auditors	V	-	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
200	OISC/CPLP	V	-	2.869,00	0,00	7,01	7,01	
201	UEMOA	V	-	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL			379.196,00	101.401,34	28.931,70	130.333,04	21.596,19